REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxervelin

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

Compte rendu affiché le 11 juillet 2019

Date de convocation du Conseil municipal le 21 juin 2019

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 8 JUIL. 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétaire élu : Madame Virginie COMTE

Président: Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Mourad BEN DRISS.

Art. 2121-2 du CGCT En Exercice Qui ont pris part à la délibération 43 43 43 35

Nombre de membres

Objet:

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Stéphane BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA, Ahmed CHEKHAB à Nadia LAKEHAL.

Membres absents excusés:

Membres absents: Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Pierre DUSSURGEY.

19.06.0658 Travaux CS Levy - EAJE Couleurs du monde

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.



RAPPORT DE MADAME LECERF

En 1995, le Centre Social George Levy a ouvert l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Aux Couleurs du Monde, pouvant accueillir 25 berceaux. Après 24 ans de fonctionnement de l'équipement, les conditions d'accueil des familles et des enfants ainsi que les conditions de travail des professionnels ne sont plus satisfaisantes au regard des critères fixés par la Protection maternelle et infantile (PMI), la Métropole et la ville.

La ville, propriétaire des locaux, en partenariat financier avec le Caisse d'Allocation Familiale (CAF), va donc entreprendre d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes de cet établissement à compter du 1^{er} juillet 2019. Ces travaux, inscrits au budget pour un montant total de l'ordre de 150.000 euros TTC, prévoient la reprise de l'entrée, de l'espace d'accueil et de change du personnel, la mise aux normes de l'espace de restauration, le déplacement de certaines installations (lave linges, sèches linges) pour améliorer la qualité de l'air, et plus largement la réfection de l'ensemble des espaces de vie.

Ce volume de travaux va nécessiter la fermeture de l'équipement jusqu'à la fin du mois d'octobre. Pendant cette période, les enfants ne pourront plus être accueillis dans l'établissement. Il est cependant nécessaire de garantir la continuité du service offert aux familles vaudaises par l'EAJE.

C'est pourquoi il est proposé d'accueillir ces enfants dans les équipements municipaux existant, en concertation avec les familles et avec le centre social, de façon à poursuivre le service d'accueil pour les familles le nécessitant. Un contrat d'accueil temporaire sera établi entre les parents et la crèche municipale d'accueil, sur la base du contrat initial, soit jusqu'au terme prévu si celui-ci intervient pendant la période de fermeture pour travaux, soit, au plus tard jusqu'à la réouverture de la crèche Aux Couleurs du Monde.

Afin de renforcer les équipes et garantir la continuité éducative et affective des accueils, le personnel de la crèche aux couleurs du monde sera mis à disposition des crèches municipales d'accueil.

Pour assurer pleinement ce service, il est nécessaire de définir par voie de convention la mise à disposition de berceaux pour les enfants actuellement accueillis au sein de l'équipement Aux Couleurs du Monde, et les conditions dans lesquelles la crèche du Centre Social Georges Levy met son personnel à disposition de la ville durant cette période. En effet, ce personnel restera salarié du centre social et rémunéré par l'association.

Les recettes au titre des participations familiales et de la PSU (CAF) seront directement perçues par la ville, car les prestations d'accueil ont lieu dans des équipements municipaux. Ainsi, le manque à gagner pour le Centre Social Levy a été établi à hauteur de 58.357 euros, montant qu'il est donc proposé de verser au centre social en compensation, par voie de subvention.

En conséquence, je vous propose :

- ➤ d'approuver les termes de la convention entre la ville et le centre social Levy pour l'accueil des enfants dans les équipements municipaux de petite enfance durant la période de travaux sur l'EAJE Aux Couleurs du Monde ;
- ➤ d'approuver la subvention de 58.357 euros au bénéfice du Centre Social Levy ;
- ➤ d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2121-29 du CGCT, lequel dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations;

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la continuité du service d'accueil de jeunes enfants pendant la durée des travaux dans le crèche aux couleurs du monde, ainsi que la continuité affective et éducative des accueils des enfants de la crèche ;

Considérant que le personnel municipal des crèches doit être renforcé pour assurer ces accueils supplémentaires ;

Considérant le projet de convention entre la ville et le Centre Social Levy pour l'accueil des enfants dans les équipements municipaux de petite enfance durant la période de travaux sur l'EAJE Aux couleurs du monde ;

Entendu le rapport présenté le 27 juin 2019 par Madame Muriel LECERF, 5^{ème} adjointe déléguée aux Travaux, aux Marchés publics, à la Proximité et à l'embellissement de la Ville ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 35	
Votes Pour : 35	
Votes Contre: 0	
Abstention: 0	
Ne participent pas au vote : 0	

- ➤ d'approuver les termes de la convention entre la ville et le centre social Levy pour l'accueil des enfants dans les équipements municipaux de petite enfance durant la période de travaux sur l'EAJE Aux couleurs du monde ;
- ➤ d'approuver la subvention de 58.357 euros au bénéfice du centre social Levy ;
- > d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY